

Réunion d'accueil L3 informatique 2016–2017

Département de mathématiques et d'informatique
Faculté des Sciences et Technologies

Mardi 23 août 2016



- Étienne Payet
- Bureau 24.5, bât. 2 PTU, niveau 4
- 02 62 48 33 29
- etienne.payet@univ-reunion.fr
- <http://lim.univ-reunion.fr/staff/epayet/>

- Par e-mail de préférence

Évitez etienne.payet@co.univ-reunion.fr

- Votre adresse e-mail université

- Liste de diffusion sm3in1@listes.univ-reunion.fr
- Rediriger vers votre adresse personnelle ?

- Via le **délégué** de la promo

- Guide du numérique à l'UR
- Environnement Numérique de Travail (ENT)
- Web : [UR](#), [UFR ST](#) (licence info, master info), [ma page](#)
- [Annuaire des formations](#) de l'UFR ST



- Annuaire des formations p. 30
- EDT : <https://adeweb.univ-reunion.fr>
- Début enseignements S5 : mercredi 24 août 2016 (semaine 34)
- Rattrapage du S5 à la fin de l'année universitaire (juin 2017)

- Annuaire des formations p. 70, p. 126
- **Nouvelle maquette** mise en œuvre cette année
 $\simeq 10\% \text{ CM} + 50\% \text{ TD} + 40\% \text{ TP}$
- **Stage obligatoire** de type ouvrier (resp. : Dominique Gay)
 - à vous de le trouver
 - minimum 2 semaines (70h), dans les creux de l'edt
 - rapport + présentation orale en fin d'année

L3 Informatique 500h	Anglais (30h)	Théorie des langages (48h)	Compilation (20h)	Prog. Web 2 (30h)	Logiques et algo. (48h)	Prog. concurrente (26h)	Architecture TCP/IP (48h)
	Anglais (30h)	Stage (10h)	Analyse de données (30h)	COO et génie logiciel (30h)	Prog. déclarative (30h)	Calculabilité et complexité (48h)	Dév. mobiles 2 (48h)

- ENT (bureau virtuel, Moodle...)
- Bureau virtuel :
 - version pour mobiles :
<http://monbureau.univ-reunion.fr/pocket>
 - groupe FST-S33INF-L3 INFORMATIQUE
- Page web des enseignants du LIM
<http://lim.univ-reunion.fr/staff/<login enseignant>>

- BU, catalogue BU
- ebooks en informatique



LES BIBLIOTHÈQUES DE L'UNIVERSITÉ

Papangue



2 procédures obligatoires :

- inscription administrative à l'UR (jusqu'au 8/9 septembre 2016, diverses situations, voir site de l'UR)
- inscription pédagogique à l'UFR ST

- Fiche d'inscription à retirer et à remettre au plus tard le **26 août 2016** à l'accueil de l'UFR ST (Mme Léonce)
- [Liste des pièces à fournir](#)
- L'inscription pédagogique entraîne l'inscription aux examens
- Pas de fiche = pas d'inscription = pas de convocation
- Fiche incomplète = pas de convocation aux examens
- Fiche mal complétée = mauvaise convocation aux examens
- Changement d'option non indiqué à la scolarité = mauvaise convocation aux examens

Annuaire des formation p. 28 :

« **L'assiduité est obligatoire**, toute absence en TD, TP et CM devra être justifiée au Service de la Scolarité de l'UFR ST et de l'enseignant. Toute absence à un contrôle devra être justifiée auprès de la scolarité.

Des contrôles inopinés peuvent avoir lieu lors des enseignements. »

- Attestations d'assiduité requises pour les boursiers
- Absence non-justifiée à un examen = 0

- **Contrôle continu** : pas de convocation (peut être inopiné)
- **Contrôle partiel, contrôle terminal** : convocation 15 jours à l'avance

- Masters, écoles d'ingénieurs
- Lettre de recommandation uniquement si moyenne ≥ 12
- Avis sur dossier de candidature : « réservé » si moyenne < 12

Bonne rentrée !

Bonne année universitaire !

Au travail !